

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 2 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.
Secrétaire de Séance : M. Lionel Perreal

Présents : Mme Nury, adjointe, M. Perréal, adjoint, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Dalmedo, Vernaz, Amarin, Bigot, MM. Emery, Merme, Aymont, Ameno, Vesin, Deville,

Excusée : Mme Morel

Mme Mireille Morel a donné un pouvoir à M. André Duparc.

Absent : M. Carlod

Ordre du Jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation des Comptes-rendus des Conseils municipaux du 8 juillet 2014 et du 18 juillet 2014**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Local technique pour les boulistes**
- **Mandat de gestion locative**
- **Syndic provisoire de copropriété**
- **Bail appartement M. et Mme BEL**
- **Décision modificative budget**
- **SAFER**
- **Modification du tableau des emplois permanents**
- **Période de doublon de l'agent technique de la voirie, M. Georges CLER**
- **Rapport des Commissions municipales**
- **Courriers divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Lionel Perreal est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation des Comptes-Rendus des Conseils Municipaux du 8 juillet 2014 et du 18 juillet 2014

Les comptes - rendus des conseils municipaux du 8 juillet et du 18 juillet 2014 sont approuvés à l'unanimité.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente six déclarations d'intention d'aliéner, il s'agit de :

- la propriété de Mlle GOLAY Noémie, M. CUCCODORO Silvio et Mme GRAZIANO Rita, Grand'Rue. Parcelles F 79 de 125 m² et F 80 de 1 m².

Acquéreur : Mlle HOMRI Farida, 198 rue Louis Michaud, 01630 St Genis Pouilly.

- La propriété de M. et Mme STREBEL Franz, lotissement Bellevue III à Ecorans.
Parcelle B 1160 de 466 m².
Acquéreurs : M. Julien HURTE et Mme Lucie DETEZ DE LA DREVE, 101 rue de Pré Bachat à Collonges.
- La propriété de M. et Mme Paulo ROLO CORREIA, 191 rue de Remolan.
Parcelles F 1593 de 187 m², F 1600 de 101 m², F 1601 de 647 m², F 1602 de 28 m², F 1603 de 40 m², F 1604 de 9 m², F 1621 de 321 m², F 1622 de 637 m², F 1623 de 39 m² et F 1624 de 23 m². Soit 2032 m² au total.
Acquéreurs : M. et Mme Gilles BOLLINGER, 196 rue Blaise Pascal, 01630 St Genis-Pouilly.
- La propriété de M. DREVER Joan, 17 allée du Crêt du Milieu.
Parcelles F 775 de 148 m², F 777 de 70 m², F 788 de 59 m², et F 789 de 46 m². Soit 323 m² au total.
Acquéreur : M. Bertrand LEFORT, 12 rue des Hautains, 01630 ST Genis-Pouilly.
- La propriété de M. LARGERON Régis, 16 rue du Pré du Château.
Parcelle F 1094 de 881 m².
Acquéreur : M. Marc LARGERON, 16 rue du Pré du Château, 01550 Collonges.
- La propriété de M. et Mme BEN HASSINE Eric, 97 rue du Pré Bachat.
Parcelles F 1459 de 7293 m² et F 1461 de 29 m².
Acquéreur : M. COURTALIN

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption pour ces déclarations.

4. Local technique pour les boulistes

M. le Maire rappelle que la commune a acheté à la Communauté de Communes du Pays de Gex le chalet qui servait de local à l'office de tourisme de Collonges et sa région pour la saison estivale au Fort l'Ecluse.

Son coût est de 5000 €.

L'aménagement du Champ de Foire prévoyait également la démolition de l'actuel local boule et le WC public non adapté à l'aménagement de la place.

Le chalet remplacera ces vétustes constructions.

Afin de réaliser cette construction, nous avons mandaté M. BAILLET, architecte, pour nous établir un permis de construire et toutes les démarches inhérentes à ce projet.

Les honoraires de M. BAILLET s'élèvent à 3900 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate M. BAILLET, architecte, pour nous établir un permis de construire et toutes les démarches inhérentes au projet de local technique pour les boulistes, au prix de 3900 € HT et autorise M. le Maire à signer les documents concernant le local technique des boulistes.

5. Mandat de gestion locative

Le centre communal d'activités est terminé, les services de la commune n'ont pas la capacité d'assurer la gestion locative de cet immeuble.

Nous avons contacté deux sociétés de gestion locative : De Pompei et Jeandet-Immo de France.

L'agence De Pompei ne nous a pas répondu.

L'agence Immo de France nous propose un contrat de gestion locative au taux de 5,5 % HT soit 6,60 % TTC sur les sommes encaissées.

Il est procédé au vote sur cette proposition de l'agence Immo de France :

Pour : M. Duparc, Maire, Mme Nury, adjointe, M. Perréal, adjoint, Mmes Rivollier, Fallot, Dalmedo, Vernaz, Amorin, Bigot, MM. Emery, Merme, Aymont, Ameno, Vesin, Deville,

Abstention : Mme Meresse

Contre : -

Le conseil municipal, à la majorité, mandate l'agence Immo de France pour la gestion locative du centre communal d'activités, au taux de 5,5 % HT soit 6,60 % TTC sur les sommes encaissées, et autorise M. le maire à signer tous documents concernant ce dossier.

6. Syndic provisoire de copropriété

Le syndicat des propriétaires du centre communal multi activités dénommé Les Jardins de l'Ecluse doit nommer un syndic de copropriété. Les copropriétaires sont :

- M. DUPONT, pharmacie,
- M. CAMPANA, logement 301,
- M. PIERRE, logement 302,
- La COMMUNE.

Une assemblée générale se tiendra dans le mois de septembre mais en attendant, nous devons nommer un syndic provisoire de copropriété afin de réunir tous les documents : factures diverses, baux de location, contrats d'entretien, etc....

M. le Maire propose de nommer Immo de France comme syndic provisoire en attendant l'assemblée générale des copropriétaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Immo de France syndic provisoire de la copropriété Les Jardins de l'Ecluse et autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

7. Bail appartement BEL

M. et Mme BEL louent actuellement un T2 au 2^{ème} étage à droite au sein des logements communaux du bâtiment de la Poste, 134 rue du Fort.

Une naissance est prévue au mois de septembre. M. et Mme BEL souhaitent louer l'appartement T3 1^{er} étage gauche laissé vacant après l'installation des médecins au centre communal multi-activités.

Le loyer mensuel est de 500 € et les charges s'élèvent à 110 € par mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer l'appartement T3 1^{er} étage gauche 134 rue du Fort à M. et Mme BEL, fixe le montant du loyer à 500 € par mois et 110 € mensuels de charges, et autorise M. le Maire à signer le bail de cet appartement T3.

8. Décision modificative budget

M. le Maire informe que, suite à une mise à jour des taux, les crédits budgétaires pour le capital des emprunts ne sont pas suffisants, par conséquent, il convient de prévoir les crédits budgétaires correspondants soit 1354,44 € supplémentaires.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce virement de crédit.

9. SAFER

Mme DELPREE, par le biais de la SAFER, met en rétrocession des parcelles d'une surface totale de 32 834 m² situées sur le territoire de la commune. Le prix de vente est de 3900 € auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la SAFER pour 650 € HT et les frais notariés pour 1250 €.

Ces terrains sont classés en zone N (Naturelle) de notre PLU. Actuellement, le conseil général travaille pour classer les parcelles, se situant près du site de l'Étournel, en zone environnement sensible.

Une partie des parcelles de Mme DELPREE se situe près de l'Étournel et est classée en lande. De plus, une partie de la parcelle E 84 et la parcelle E 100 sont dans la zone espaces boisés classés.

Il est procédé au vote pour l'achat par la commune de ces parcelles :

Pour : M. Duparc, Maire, Mme Nury, adjointe, M. Perréal, adjoint, Mmes Rivollier, Fallot, Dalmedo, Vernaz, Amarin, Bigot, MM. Emery, Aymont, Ameno, Vesin, Deville,

Abstention : Mme Meresse

Contre : M. Merme

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'acquérir les parcelles de Mme DELPREE d'une surface totale de 32 834 m² pour 3900 € auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la SAFER pour 650 € HT et les frais notariés pour 1250 €, et autorise M. le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

10. Modification du tableau des emplois permanents

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents suite :

- aux départs à la retraite de Mme SALA Gisèle et de M. CLER,
- à l'augmentation du nombre d'habitants et de la fréquentation de la bibliothèque, il est envisagé le recrutement d'un adjoint du patrimoine 2^{ème} classe,
- à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le temps de travail des agents travaillant dans les écoles doit être révisé.

11. Période de doublon de l'agent technique de la voirie, M. Georges CLER

M. le maire rappelle aux membres du conseil municipal le départ à la retraite de M. Georges CLER le 31 octobre 2014.

Compte tenu de la spécificité de l'emploi, il importe de prévoir une période « en doublon », pendant laquelle la formation du remplaçant, M. DUBOST Kantin, sera assurée.

Cette période de doublon sera organisée à partir du 15 septembre 2014 et jusqu'au 31 octobre 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette une période « en doublon ».

12. Cession terrain communal cadastré F 1328 - Annule et remplace la délibération du 9 avril 2013, n° 2013/10

M. le Maire rappelle que M. MAURY Stéphane souhaite acquérir une partie de la parcelle communale F 1328.

M. le Maire a sollicité l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques (avis du Domaine) sur la valeur vénale de cette emprise de 33 m² environ sur la parcelle communale F 1328, située rue du Châtelet. Cet avis est requis car notre commune compte plus de 2000 habitants depuis le dernier recensement.

Le service France Domaine a estimé la valeur vénale de l'emprise à 134 € HT/ m²

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de cession de l'emprise de 33 m² sur la parcelle communale F 1328 à 134 € HT/m², dit que cette délibération annule et remplace la délibération du 9 avril 2013, n° 2013/10, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cet achat, en précisant que tous les frais d'aménagement (géomètres, bornages et aménagement d'accès) seront à la charge exclusive de l'acheteur.

13. Cession terrain communal – les Belles Vues d'Ecorans- Annule et remplace la délibération du 11 mars 2014, n° 2014/07

La Sarl Les Belles Vues d'Ecorans désire acquérir une partie de la parcelle communale B 1142.

M. le Maire a sollicité l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques (avis du Domaine) sur la valeur vénale d'une emprise de 50 m² environ sur la parcelle B1142 située rue du Crêt de la Neige. Cet avis est requis car notre commune compte plus de 2000 habitants depuis le dernier recensement.

Le service France Domaine a estimé la valeur vénale de l'emprise à 134 € HT/ m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de cession de l'emprise de 50 m² sur la parcelle B 1142 à 134 € HT/m² (l'acheteur devra, à ses frais, faire borner cette nouvelle parcelle), dit que cette délibération annule et remplace la délibération du 11 mars 2014, n° 2014/07, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cet achat.

14. Rapport des commissions municipales

- **Commission Voirie** : M. Perreal précise que les conteneurs à tri sélectif rue de la Bière seront terminés d'ici la fin du mois de septembre.

Le dimanche 7 septembre, le tour du Pays de Gex passe par Collonges.

Les deux personnes recrutées pour des emplois d'été ont donné entière satisfaction.

Le ralentisseur devant l'église a été refait.

Des aménagements sont en cours au terrain de foot de Collonges.

- **Commission Communication** : Mme Nury souhaite réétudier la répartition de la distribution de l'Echo Collongeois. Le prochain journal paraîtra le 1^{er} octobre.

Les informations concernant les rythmes scolaires sont disponibles sur le site Internet de la mairie.

- **Groupe de travail sur les rythmes scolaires** : l'ensemble des membres du conseil remercie Mme Sophie GREMION pour le travail qu'elle a effectué.

15. Courriers- divers

La séance est levée à 22h00.
